

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2014)
Heft:	6
Artikel:	Les améliorations foncières en territoire agricole, un domaine d'activité riche en enseignements pour les aménagistes
Autor:	Courdesse, Régis
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-957617

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les améliorations foncières en territoire agricole, un domaine d'activité riche en enseignements pour les aménagistes

RÉGIS COURDESSE

Ingénieur du génie rural EPFL/SIA et ingénieur géomètre breveté, député vert'libéral au Grand Conseil vaudois.

Entretien réalisé par Urs Zuppinger et Léo Biétry, rédaction de COLLAGE.

Des territoires urbains et agricoles, lesquels ont-ils connu les plus grands changements depuis la Deuxième Guerre mondiale? Les seconds, sans doute. Or, cette transformation est l'œuvre de syndicats d'améliorations foncières qui ont mené leur action sans coup férir et sans faire appel à des aménagistes. Pas étonnant, dès lors, que ces derniers s'y intéressent en général peu. Une meilleure connaissance serait pourtant hautement instructive. C'est pourquoi COLLAGE s'est entretenu avec le géomètre breveté Régis Courdesse, qui a mené à bien de telles démarches sur le plan technique dans le canton de Vaud, et a contribué à les faire évoluer dans le sens d'un meilleur respect de la nature et de l'environnement.

COLLAGE (C): Quelles ont été les principales étapes de l'évolution des améliorations foncières en territoire agricole depuis la Deuxième Guerre mondiale?

RÉGIS COURDESSE (RC): Je ne peux répondre en toute connaissance de cause que pour ce qui s'est produit dans le canton de Vaud, mais mon récit est certainement assez représentatif de ce qui s'est passé ailleurs en Suisse. Je me suis associé le 1^{er} janvier 1980 avec un géomètre qui avait joué un rôle clé dans ce domaine depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il souhaitait prendre sa retraite et j'ai classé ses archives, ce qui m'a permis de comprendre l'historique des améliorations foncières depuis l'après-guerre. Par la suite, les améliorations foncières (AF) sont restées un domaine d'activité important de mon bureau, qui compte aujourd'hui une trentaine de collaborateurs.

Quatre grandes étapes peuvent à mon sens être distinguées: Jusqu'à la fin des années 1950, les AF visaient surtout à agrandir les parcelles. En travaillant par parchets, c'est-à-dire par blocs de parcelles limités par des chemins, on effectuait des réunions parcellaires, soit des groupements de parcelles. Les rectifications de limites étaient simplifiées et les travaux collectifs – un terme qui désigne, dans le domaine, la construction de routes et de systèmes de drainage – étaient inconnus. A cette époque, en effet, les agriculteurs ne travaillaient pas encore avec des machines.

Vers 1960, la problématique a radicalement changé, en raison du développement du machinisme agricole dont la promotion était, d'ailleurs, un objectif explicite de l'Expo 64. Désormais, les parcelles devaient non seulement être plus grandes, mais aussi de forme rectangulaire et allongée, et être desservies par un réseau de chemins agricoles conçus pour supporter les machines et intégrer des dispositifs de drainage – bref, les travaux collectifs s'ajoutaient aux travaux géométriques. Tout ce qui faisait obstacle à ces transformations était éliminé. Les haies qui avaient marqué le paysage

agricole vaudois pendant des siècles furent arrachées et les ruisseaux mis sous tuyaux. Le processus était cadré par des directives fédérales et cantonales et stimulé par voie de subventions, sous la surveillance d'un service de l'Etat exclusivement destiné à cette tâche. Les syndicats AF mis en place couvraient facilement 1000 hectares chacun, et ils étaient nombreux. En quelques années, l'espace agricole vaudois fut décloisonné et recouvert d'un quadrillage de chemins bétonnés. Le paysage rural fut clairement dénaturé.

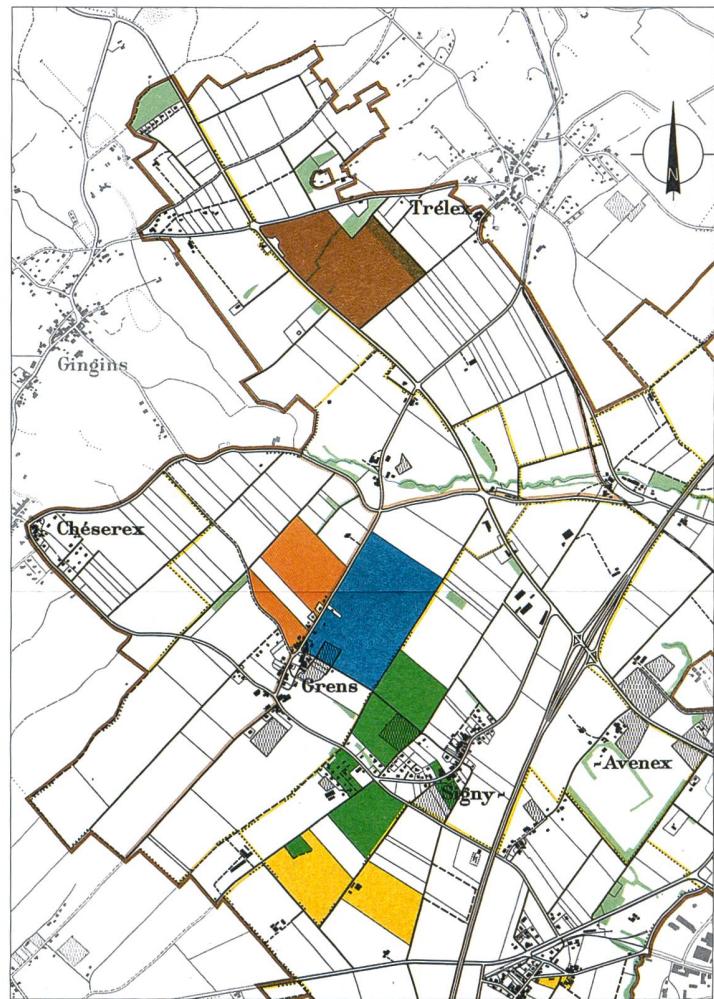
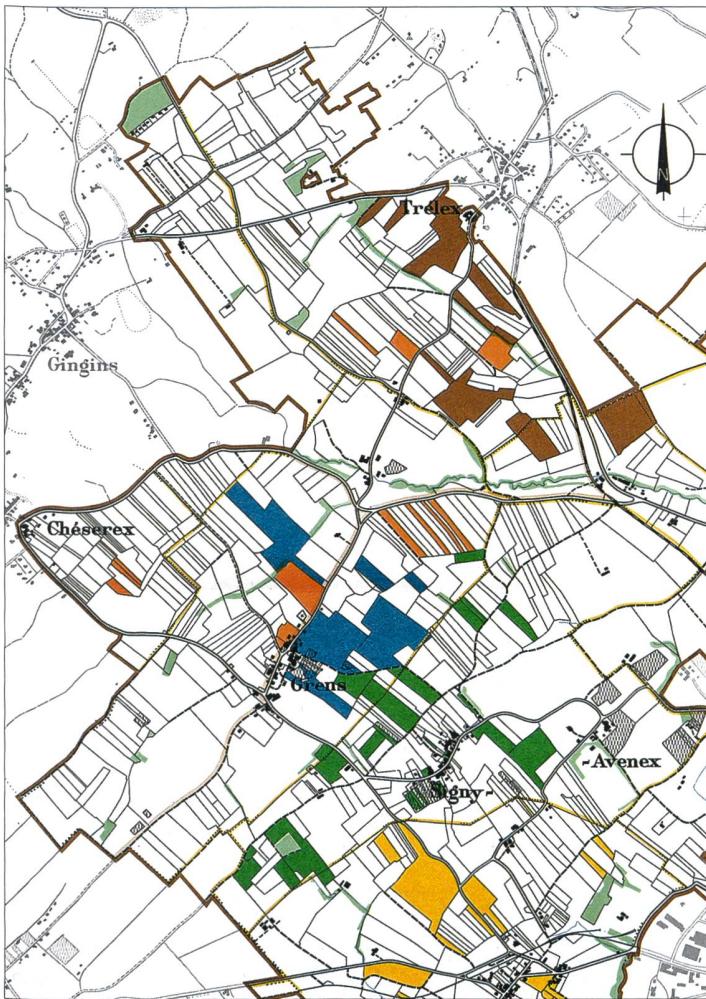
Cette étape était en train de s'achever lorsque j'ai commencé mon activité professionnelle. Au début, j'ai encore mené à bien des processus de ce type, mais les années 1980 à 1990 ont marqué un tournant. On commença à prendre en considération le paysage, l'environnement et la protection de la nature, et une nouvelle conception des améliorations foncières se mit en place au niveau suisse. Le virage ne fut toutefois pas facile à prendre, car il suscita pendant des années une farouche résistance de la part des agriculteurs. Les chemins préexistants ne furent plus systématiquement rectifiés, la part des chemins bétonnés fut réduite au profit de chemins ballastés, les cours d'eau naturels et certaines haies furent maintenus.

A cela s'est ajouté un autre phénomène: l'aire agricole améliorée durant la première étape fut complétée, au cours de la troisième étape, par un réseau de desserte conçu de manière bien plus respectueuse de la nature et de la morphologie territoriale. Mais les travaux entrepris pendant cette troisième étape couvrent des étendues moins importantes que ceux de la deuxième, de sorte que le machinisme agricole qui prédominait marque encore le territoire agricole vaudois aujourd'hui.

Depuis le début du nouveau millénaire, les améliorations foncières sont entrées dans une quatrième étape dans le canton. La réorganisation de l'espace agricole étant achevée, je me suis spécialisé dans les améliorations foncières en zone à bâtir – mais c'est une autre histoire.

C: Qui a provoqué le passage de la deuxième à la troisième étape: l'Etat avec ses directives et prescriptions aux échelons fédéral et cantonal? les professionnels? les organisations écologiques et de protection de la nature?

RC: Ce sont clairement ces dernières qui ont joué le rôle moteur, avec leurs interventions systématiques et pertinentes lors des enquêtes publiques, et les succès qu'elles ont remportés devant les tribunaux. Quant aux services concernés de l'Etat, ils défendaient la doctrine du machinisme agricole, et la majorité des professionnels s'alignaient sur l'opinion des agriculteurs qui, pour des raisons économiques compréhensibles, restaient très réfractaires aux nouveaux critères qui étaient en train de s'imposer.



[ILL.1] Syndicat d'améliorations foncières AR N°4,4bis et Grens-Gingins-Chéserex (près de Nyon). Extrait plan ancien état et nouvel état (forêts en vert clair). (Source: Service du développement territorial, division améliorations foncières, Administration cantonale vaudoise, Lausanne 1978)

Dans ce contexte, je faisais figure d'exception. Je siégeais en effet, dans les années 1980 déjà, au comité cantonal de la Ligue suisse pour la protection

de la nature, rebaptisée Pro Natura en 1997. Je m'étais fixé comme but de servir d'intermédiaire entre les milieux de la protection et celui des géomètres, afin de convaincre ces derniers de la nécessité d'enrichir la liste des objectifs et critères à prendre en considération dans leur travail – un rôle parfois difficile, mais qui devint de plus en plus gratifiant, puisque mon appréciation allait dans le sens de l'histoire.

C: Quel rôle incombait-il aux démarches AF dans le cadre de l'aménagement du territoire suisse et vaudois?

RC: Les démarches AF sont le préalable à une exploitation rationnelle du territoire agricole au même titre que la planification des zones à bâtir est un préalable au développement urbain – même si les protagonistes de ces deux types d'activités n'avaient pas vraiment conscience de ce parallèle. Les responsables des syndicats AF faisaient en quelque sorte de l'aménagement du territoire sans le savoir, entre autres parce que leur mission était bien plus pointue, plus rationnelle et plus spécifique que celle des aménagistes. Leurs démarches ont pourtant transformé le paysage, bouleversé l'environnement et porté préjudice à la nature – du moins jusqu'à ce que le tir soit corrigé.

C: Cela démontre que les démarches AF sont, dans les faits, bien plus proches de ce que suggère le terme «aménagement du territoire» que les démarches que l'on désigne par ce terme, et qui traitent pour l'essentiel du développement urbain. En effet, à l'issue d'une démarche AF, le territoire est effectivement réorganisé conformément à ce qui a été planifié, alors que les plans élaborés par les aménagistes ne définissent que les conditions d'une réorganisation territoriale à venir, dont la réalisation exige en général que d'autres initiatives soient prises par d'autres acteurs (propriétaires, promoteurs, architectes, etc.) – ce qui rend le produit final plus aléatoire, et souvent assez éloigné de ce qui était visé au départ.

RC: Les démarches AF englobent effectivement tout, de la planification à la réalisation. Elles sont accomplies, selon les directives et sous la surveillance d'instances étatiques, par des syndicats qui regroupent les propriétaires concernés et fonctionnent comme des entreprises, et sont dissous lorsque la nouvelle organisation territoriale est réalisée et juridiquement consolidée.

L'impact des AF sur l'organisation du territoire agricole a été puissant. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer une carte au 1:25'000 d'une portion du Gros de Vaud des années 1940 avec une édition récente. L'accomplissement du processus a pris chaque fois plus de dix ans, mais l'essentiel du temps a été consacré aux travaux préparatoires alors que la réalisation s'est faite en trois ou quatre ans, ce qui est peu au vu de l'étendue des périmètres.



C: Les démarches AF ont-elles joué un rôle dans le cadre des mutations structurelles de l'agriculture suisse en cours depuis des décennies?

RC: L'interaction entre les deux est évidente, en ce sens que la restructuration de l'agriculture est finalisée par les travaux des syndicats AF. Les concepteurs de ces syndicats n'ont en fin de compte rien inventé. Si les champs ont une longueur moyenne de 300 mètres dans les périmètres remaniés, c'est que c'est la longueur adaptée aux machines agricoles. Et à l'heure où l'agriculture est amenée à reconsidérer ses finalités – un processus stimulé par les paiements directs –, les paysans sont de plus en plus enclins à maintenir les haies ou à en replanter. Le réajustement est plus conflictuel en matière de renaturation des cours d'eau, ce qui se comprend: le prédecesseur du paysan actuel a participé financièrement à la mise sous tuyau d'un ruisseau et, aujourd'hui, on demande à son fils d'en prendre en charge la renaturation...

C: Quels sont vos souhaits quant à l'avenir de l'aménagement de l'aire agricole?

RC: On peut se demander si le territoire agricole va encore beaucoup changer. L'espace rural ne devrait désormais plus faire l'objet de vastes travaux de réorganisation. Pour autant, les problèmes sont loin d'avoir été tous résolus. Pensons par exemple à la question des bâtiments agricoles inexploités des régions à habitat traditionnellement dispersé. Faut-il démolir ou préserver ces constructions? Le problème devra se résoudre dans le cadre de la LAT révisée que le peuple suisse a acceptée le 3 mars 2013, et qui a érigé le combat contre la croissance urbaine dispersée au rang d'objectif prioritaire au motif d'éviter le mitage du paysage.

Autre casse-tête à résoudre: comment concilier le développement des réseaux écologiques et l'exigence du maintien, voire de l'augmentation de la productivité agricole?



ZUSAMMENFASSUNG Landwirtschaftliche Flurbereinigungen, ein für Raumplaner lehrreiches Thema

Der waadtlandische Vermessungsingenieur Régis Courdesse erzählt aus seiner Berufspraxis mit Flurbereinigungen und glaubt die folgenden Etappen unterscheiden zu können:

— Bis Ende der 50er-Jahre hatte man sich damit begnügt, grössere Grundstücke zu schaffen.

— Mit der Mechanisierung der Landwirtschaft hat sich die Zielsetzung am Anfang der 60er-Jahre angereichert. Von da an mussten die Grundstücke nicht mehr nur grösser sein, sondern zudem gradlinig, langgezogen, entwässert und durch ein Netz von befahrbaren Betonwegen erschlossen. Mit der bisherigen Heckenlandschaft war es damit vorbei und alle störenden Bäcklein wurden unter den Boden verlegt. Die frühere Idylle wich einer kahlen, geometrisch aufgeteilten Raumstruktur.

— Von den 80er-Jahren an wurden dann die Anforderungen des Natur-, Umwelt- und Landschaftsschutzes zunehmend berücksichtigt, unter dem Druck der Umwelt- und Naturschutzorganisationen und gegen den hartnäckigen Widerstand der Bauern. Régis Courdesse hat zu dieser Entwicklung beigetragen, war er doch seit den 80er-Jahren Mitglied des kantonalen Vorstands des Schweizerischen Naturschutzbundes (heute Pro Natura).

— Um das Jahr 2000 herum war der Prozess der landwirtschaftlichen Flurbereinigung im Kanton Waadt dann beendet. Seither beschäftigt sich Régis Courdesse mit Landumlegungen im städtischen Raum, ein Verfahren, das im Kanton Waadt im Zusammenhang mit Überbauungsplanungen immer häufiger zur Anwendung kommt.

Régis Courdesse sieht in der Entwicklung der landwirtschaftlichen Flurbereinigung die räumliche Umsetzung der schweizerischen Agrarpolitik. Bis Ende der 70er-Jahre war die Verbesserung der Produktionsbedingungen ihr einziges Ziel. Danach wurde dieses durch Natur- und Umweltschutzkriterien ergänzt.

Nach Ansicht von Régis Courdesse ist die landwirtschaftliche Flurbereinigung das Gegenstück des Städtebaus im ländlichen Raum. Man betrieb damit Raumplanung ohne sich dessen bewusst zu sein, wobei der folgende Unterschied hervorgehoben werden muss: Flurbereinigungen umfassen den gesamten Prozess von der Konzeption bis zur Umsetzung. In der Baulandplanung hingegen wird die Mannschaft nach der Festlegung der Baurechte ausgewechselt. Vorher sind Behörden und Raumplaner am Ruder, nachher Bauherren und Architekten.

Régis Courdesse bezweifelt, dass sich die Organisation des ländlichen Raumes in Zukunft noch viel verändern wird, aber andere Probleme bedürfen dringend einer Lösung. Darunter seien zwei Fragen besonders aktuell:

— Was tun in der Landwirtschaftszone mit den landwirtschaftlichen Bauten, die ausser Betrieb sind?

— Wie kann die Entwicklung von Ökonetzen mit dem Zwang, die landwirtschaftliche Produktivität ständig weiter zu verbessern, vereinbart werden?

[ILL. 2] Territoire agricole remanié à Eclagnens, et Goumoëns-la-Ville. Extrait de la brochure «Le sol. L'équiper. L'organiser», publiée par le Service vaudois des améliorations foncières en 1985 à l'occasion du 75^e anniversaire de sa création.